



Trait d'Union 47

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux
association sans but lucratif | printemps 2011



Contenu

Trait d'Union 47

Nouvelles de l'Office

- 03 Editorial P. JACOBSEN
- 04 Rapport d'activité
- 06 Procès-verbal de décision
- 08 Les jardiniers associés du Danemark se présentent
- 10 Les jardiniers associés du Luxembourg se présentent

Informations des fédérations :

- 12 Pays-Bas : Une introduction aux activités et au centre d'information pour le jardin et la nature de la fédération néerlandaise des jardins familiaux
- 14 France : Les jardins familiaux du futur
- 19 Allemagne : Un bon voisinage ! Une coopération réussie entre une association de jardins familiaux et un home pour personnes âgées du voisinage
- 22 Allemagne : Projet pour la nature de la Schreberjugend Sachsen : » Natur Sachsen »
- 25 Japon : L'association japonaise des jardins familiaux se présente (2ième partie)
- 28 Nouvelles des fédérations :

Editorial

Preben Jacobsen,

Président de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux et président de la fédération danoise des jardins familiaux, Kolonihaveforbundet for Danmark



PREBEN JACOBSEN

En cette année 2011, lors du Congrès de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux à Copenhague, la Fédération Danoise des Jardins Familiaux, après avoir assuré la présidence de l'Office depuis 2008, va transmettre la présidence à la Fédération néerlandaise.

En tant que nouveau président de la fédération danoise, c'est avec grand plaisir que j'ai assumé la présidence de l'Office International des Jardins Familiaux. Il existe en son sein, tant au niveau du Comité exécutif que dans le cadre des Assemblées générales, un excellent esprit de coopération. Mais il est certain que nous pouvons encore faire des progrès en vue de garantir que toutes les fédérations membres soient vraiment engagées dans ce partenariat.

De ma position au sein du Comité exécutif, j'ai pu également me rendre compte du fait que nos jardins familiaux peuvent être menacés dans tous les pays membres. Ces menaces peuvent être de divers ordres, mais si nous ne sommes pas vigilants, elles risquent dans leur ensemble de conduire à la disparition d'un certain nombre de jardins.

Pour ma part, j'ai pendant un temps douté fortement de la nécessité d'avoir une collaboration internationale concernant la réflexion sur les jardins familiaux, car il me semblait que nous étions trop différents. Aujourd'hui, je n'ai plus aucun doute sur l'importance d'une telle coopération. Nous vivons dans un monde global, la construction de la coopération européenne au sein de l'UE se poursuit, le Parlement européen a désormais une influence plus grande sur les décisions qui orientent nos vies, tandis que les gouvernements nationaux ont, pour une grande part, renoncé à leur pouvoir d'influence. Tout indique ainsi un besoin de renforcer la coopération internationale.

Au sein de l'Office international des Jardins Familiaux, nous comptons environ trois millions de membres. Nous savons que ce chiffre correspond à environ dix millions d'utilisateurs. Nous devons donc nous fonder sur ces faits pour exercer une influence sur les décideurs tant au niveau national qu'au niveau européen. Cette influence est plus facile à déployer depuis que le Parlement européen a acquis un rôle plus important.

Si nous voulons avoir plus d'influence, nos membres doivent aussi avoir un rôle plus actif au sein de notre organisation. Nous devons tous, au sein de nos fédérations nationales respectives, faire en sorte que la coopération internationale devienne un volet important de notre action. Nous devons susciter un véritable sentiment d'appartenance vis-à-vis de l'Office International des Jardins Familiaux.

Changer la vision d'une grande et ancienne organisation comme la nôtre nécessite de déployer d'importants efforts. Nous avons déjà initié la discussion au sein de notre Comité exécutif et lors de notre assemblée générale du mois de mars.

Il est également nécessaire que nous, fédérations nationales, puissions mieux faire connaître les jardins familiaux des autres États membres auprès de nos jardiniers associés. Cet objectif peut être atteint par divers moyens, tels des sites internet, des magazines, des voyages d'étude ou autres. Il appartient à chaque fédération de définir les moyens qu'elle souhaite utiliser, mais en tout état de cause, ces actions devront être menées dans un esprit de coopération.

Si nous ne nous assurons pas que nos fédérations membres ont plus d'influence et par conséquent montrent un plus grand intérêt ainsi qu'un plus grand engagement vis-à-vis de la coopération internationale, l'Office International des Jardins Familiaux risque de devoir à l'avenir faire face à des défis très importants.

Nous devons donc créer un sentiment de communauté entre nos membres pour que ceux-ci prennent conscience du fait qu'ils ne sont pas seuls.

Rapport d'activité 2010

Le comité exécutif vous soumet par la présente le rapport d'activité de l'exercice 2010.

1) Activités internes.

Depuis la dernière réunion statutaire, le comité exécutif s'est réuni les 13 mars et 11 juin 2010. La réunion du mois de novembre a été remise pour des raisons de calendrier au 15 et 16 janvier 2011.

Le comité exécutif a continué à discuter comment mieux présenter notre mouvement tant vers l'extérieur que vers l'intérieur.

Dans le contexte de la présentation de l'Office, le comité a fait, après des discussions approfondies, diverses propositions à l'assemblée générale:

- Toutes les mesures ont été prises pour acquérir un nouveau drapeau en remplacement du drapeau perdu après le congrès international de Lyon. Un grand merci est adressé à la fédération autrichienne qui non seulement a discuté les conditions avec la firme de tissage, mais a aussi généreusement offert à l'Office ce deuxième drapeau (le premier drapeau a été offert par la fédération autrichienne en 1955 lors du 10^{me} congrès international à Vienne). Ce nouveau drapeau, qui montre au recto le motif historique et au verso le logo actuel de l'Office, symbolise notre ancrage dans le présent tout en respectant notre héritage de valeurs.
- Le comité a surveillé l'avancement des travaux pour la nouvelle brochure d'information de l'Office et les relances nécessaires ont été faites.

- Le comité a fait les propositions nécessaires à l'assemblée générale pour débiter la recherche de projets innovants. A l'heure actuelle nous disposons respectivement de trois projets allemands, suisses, autrichiens, français et néerlandais ainsi que de deux projets anglais et de quatre projets finlandais. Deux projets allemands supplémentaires et un projet danois ont été présentés à l'occasion de la session d'étude de Birmingham.

- Le comité exécutif a évalué les célébrations de la Journée Européenne du Jardins organisées à Brême. Il est d'avis que cette célébration destinée à sensibiliser le public et les autorités pour le mouvement des jardins familiaux devra être pérennisée. La Journée du Jardin pourra être célébrée soit dans le cadre d'un congrès international, soit à la suite d'un congrès international et/ou au cours d'un séminaire ou session d'étude organisée en relation avec un événement national.

- Le comité exécutif a aussi longuement discuté la problématique de l'efficacité de notre mouvement et comment renforcer la coopération au sein de l'Office International. Il a fait les constatations suivantes :

Les jardins familiaux sont importants parce que :

- Les jardiniers ont encore un contact étroit avec la nature – ceci est d'autant plus important dans une société où la population vit de plus en plus dans un environnement industrialisé;
- Les jardiniers savent et montrent que les produits alimentaires

sont cultivés dans la terre – ceci est d'autant plus important dans une société où de plus en plus d'enfants pensent que les usines fabriquent les produits alimentaires;

- Les jardiniers associés forment en règle générale une communauté conviviale où les membres coopèrent entre eux dans un contact étroit – ceci est d'autant plus important dans une société où la population a de moins en moins de contacts et où les contacts deviennent de plus en plus distants vis-à-vis des autres concitoyens;
- Les jardiniers contribuent à sauvegarder la biodiversité de différentes façons ; ils sauvegardent beaucoup de variétés de denrées alimentaires et peuvent stimuler sur leurs parcelles le respect d'espèces naturelles – ceci est de plus en plus important dans une société qui tend à industrialiser la nature et qui menace l'environnement naturel;

En conclusion : les jardins familiaux procurent une bonne santé, de la joie et une importante éducation. Ils facilitent le maintien de la biodiversité et d'un environnement sain (Une étude récente aux Pays-Bas a même démontré que les jardiniers associés ont une meilleure santé que la population en général).

Des idées comment améliorer la position des jardins familiaux ont été discutées et seront présentées comme pensées et propositions lors de la prochaine assemblée générale.

- Grâce au soutien généreux de la fédération autrichienne deux nouveaux numéros du Trait d'Union ont pu être édités.

2) Journée Européenne du Jardin.

La Journée Européenne du Jardin a été créée en 1989 et a été célébrée au cours des séminaires de l'Office à Vienne en 1991, à Sandnes en 1993, à Luxembourg en 1995, à Varsovie en 1999, à Munich en 2001 et à Bratislava en 2003.

La célébration a été relancée cette année à l'invitation de la fédération allemande à l'occasion du centenaire de la fédération de Brême (Allemagne). Figurait au programme d'abord une séance académique puis une table ronde. Le président de l'Office International Preben JACOBSEN a notamment déclaré : « Il ne suffit pas de célébrer tous les deux ans une Journée du Jardin. Notre but est que chaque jour devienne une Journée du Jardin ».

Le diplôme pour un jardinage respectueux de la nature a été remis à cette occasion aux ensembles de jardins familiaux: «Ons Buiten» à Amsterdam (NL), «Eigen Arbeid» à La Haye (NL), «Am Anger» à Vienne (A), «KGV Waddamm-Woltmershausen» à Brême (D)

Cette partie officielle a été ensuite suivie par une Journée d'actions au FlorAtrium avec des stands d'information et des animations pour jeunes et adultes.

Encore une fois un grand merci à la fédération allemande pour son initiative et à la fédération de Brême pour son organisation impeccable.

3) Session d'étude

La session d'étude a eu lieu cette année à Birmingham du 26 au 28 août. Le sujet était : L'avenir des jardins familiaux. Deux aspects étaient discutés tout particulièrement: « L'aménagement physique des ensembles de jardins familiaux » et la problématique « qui sera le jardinier associé de l'avenir ? ».

Lors de cette session d'étude les groupes de travail ont de nouveau été organisés suivant le schéma élaboré par le comité exécutif au mois de mars 2009. Les groupes de travail ont fonctionné d'une façon excellente et les discussions ont été très denses.

Les mots clés pour l'avenir retenus au cours de cette session d'étude ont été: Flexibilité, ouverture des ensembles, ouverture d'esprit, innovation, partage avec la population et des groupes extérieurs.

Le diplôme concernant des activités sociales des jardiniers associés créé en 2010 a été remis pour la première fois à l'occasion de cette session d'étude aux « Cold Barn Farm allotments » (Grande-Bretagne) pour leurs activités avec les jeunes.

Nos sincères remerciements doivent être adressés encore une fois à nos amis anglais pour cette session d'étude très réussie.

4) Organisations internationales

Conseil de l'Europe

L'Office a participé aux réunions, organisées pour les organisations non-gouvernementales.

Les OING de la Commission du développement territoriale durable ont consacré une grande partie de leurs travaux à la problématique de la biodiversité. La journée de la biodiversité organisée le 28 avril 2010 a été un très grand succès.

Il y a lieu de souligner encore une fois que la résolution 249 (2008) basant sur le rapport écrit de Monsieur Willy BORSUS, ainsi que le rapport oral présenté en janvier 2010 ont énuméré les jardins familiaux comme un élément prioritaire pour sauvegarder la biodiversité en milieu urbain.

Malheureusement une grande partie des travaux et des efforts des OING avec statut participatif auprès du Conseil de l'Europe doivent être actuellement concentrés pour lutter contre les coupes budgétaires affectant injustement et de façon démesurée les OING et limitant ainsi leurs activités.

Le Conseil de l'Europe, pionnier en matière de démocratie et modèle de la participation de la société civile, est en train de faire marche arrière.

Union Européenne

Aucun développement nouveau n'est à signaler.

5) Contacts avec des fédérations qui ne sont pas membres de l'Office.

Les amis jardiniers tchèques ont contacté la fédération allemande pour une entrevue. Cette entrevue a eu lieu entre la fédération allemande (BDG), la fédération des jardiniers associés de Saxe et les jardiniers tchèques le 19 octobre 2010.

Les contacts avec les jardiniers associés japonais ont continué. Un échange d'information régulier a eu lieu. Les jardiniers associés japonais seront également présentés dans la nouvelle brochure d'information de l'Office.

6) Informations données à des personnes intéressées.

Cette année l'Office a continué de donner des informations sur les jardins familiaux à des étudiants écrivant des mémoires ou des thèses de doctorat ainsi qu'à des instituts de recherche.

Luxembourg, janvier 2011 Le comité exécutif

Procès-verbal de décision

de l'assemblée générale tenue à Luxembourg

les 18 et 19 mars 2011

Étaient représentées: les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse

Était excusée :
la fédération de Pologne

Étaient absentes: les fédérations de Norvège et de la Slovaquie

- 1) L'ordre du jour est complété et adopté à l'unanimité.
- 2) Le procès-verbal et le rapport de l'assemblée générale à Birmingham sont adoptés à l'unanimité.
- 3) Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.
- 4) Après analyse des documents reçus/manquants il est décidé de charger l'imprimerie des préparatifs pour éditer la nouvelle brochure d'information de l'Office.

W. WOHATSCHEK est chargé de prendre, si possible, contact avec la fédération slovaque.
- 5) C. ZIJDEVELD commencera à élaborer les documents nécessaires pour la brochure concernant les projets innovants sur base des projets lui remis jusqu'à présent.
- 6) Après discussions sur la relance des célébrations de la Journée Européenne du Jardin, le compromis suivant est adopté :

- Les fédérations nationales qui ne célèbrent pas encore de Journée du Jardin devront essayer d'initier une telle célébration dans leur fédération.
 - Lorsque toutes les fédérations célèbreront une Journée du Jardin, il faudra initier une célébration commune.
 - Jusqu'à ce moment, des représentants internationaux devront participer à la célébration nationale dans un pays qui organise déjà régulièrement de telles cérémonies. Il faudra informer la presse de cet événement en tant que « Journée Européenne du Jardin ».
 - En conséquence, la Journée Européenne du Jardin 2012 devra être célébrée en Suisse à l'occasion de la session d'étude.
- 7) Le programme pour le congrès international à Copenhague est adopté à l'unanimité.
 - 8) La fédération danoise assumera la conférence introductive du sujet du congrès, les fédérations néerlandaise respectivement anglaise assumeront les conférences introductives pour les groupes de travail.
 - 9) S. WOHATSCHEK présidera le groupe de travail sur « les jardiniers de demain » ; T. TERLEKI présidera le groupe de travail sur « les jardins familiaux de

demain ». Les secrétaires pour les groupes de travail devront encore être recherchés.

- 10) Il est constaté qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une traduction simultanée en français lors du congrès.

Il y aura une traduction simultanée en anglais et en allemand au cours des séances plénières et des groupes de travail.

- 11) Suite à la décision de ne pas prévoir de traduction simultanée en français, le budget du congrès est équilibré. La question du financement des installations techniques pour l'interprétation par l'Office ne se pose plus.
- 12) Le projet de résolution soumis est adopté à l'unanimité.
- 13) Il est décidé que les fédérations envoient au secrétariat général jusqu'au 15 juin leurs idées concernant la mise en pratique de cette résolution (quelques lignes). Ces idées seront publiées en annexe à la résolution et seront distribuées avec elle.
- 14) Les contenus pour les Traits d'Union 48 et 49 sont complétés.
- 15) Les fédérations nationales reçoivent un DVD avec la collection complète des Traits d'Union parus en allemand, français et en anglais.

- 16) Les fédérations sont invitées encore une fois à envoyer des actualités nationales à l'Office en vue de leur publication sur Internet. Le but est de documenter les activités des fédérations.
- 17) W. SCHAFFNER présente la façon de préparer le sujet du congrès 2014. Le sujet sera traité au cours de la session d'étude 2012 en Suisse et du séminaire 2013 en Allemagne.
- Il soumet également un projet de programme pour la session d'étude en Suisse. Le programme définitif et les détails seront connus d'ici Copenhague.
- 18) C. ZIJDEVELD est confirmé en tant que président de l'Office International.
- 19) A. REES est élu commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Geoff STOKES.
- 20) P. JACOBSEN est élu commissaire aux comptes pour terminer le mandat de C. ZIJDEVELD.
- 21) R. AALTONEN est élu commissaire aux comptes suppléant jusqu'en 2014.
- 22) Le trésorier J. KIEFFER présente le rapport financier et donne les explications nécessaires.
- 23) Les réviseurs de caisse informent qu'ils n'ont constaté aucune faute. Ils demandent que le rapport financier soit adopté et que quitus soit accordé au comité exécutif.
- 24) L'assemblée générale adopte le rapport financier de 2010 à l'unanimité et donne à l'unanimité décharge au comité exécutif.
- 25) Après discussion le budget prévisionnel de 2011 est adopté à l'unanimité.
- 26) Le budget prévisionnel pour le fonds de solidarité 2011 est adopté à l'unanimité.
- 27) La demande pour remettre la Rose d'Or à la ville de Gradignan (France) est adoptée à l'unanimité.
- 28) La demande pour remettre le diplôme concernant un jardinage respectueux de la nature à l'association KGV Freiheit à Berlin (Allemagne), à l'association Zonnehoek à Amsterdam (Pays-Bas) et à l'association Falan à Falun (Suède), est adoptée à l'unanimité.
- 29) La demande de remettre le diplôme pour des activités sociales à l'association Heideland à Braunschweig (Allemagne) est adoptée à l'unanimité.
- 30) Le rapport écrit sur la coopération avec les organisations internationales ne nécessite pas d'explications supplémentaires
- 31) Les fédérations prennent position quant aux idées présentées par le comité exécutif en ce qui concerne l'accroissement de l'efficacité de l'Office. Ces discussions seront prises en considération lors des prochains travaux du comité exécutif. Les résultats de la réunion du comité exécutif le 1er juillet 2011 seront communiqués aux fédérations avant le congrès à Copenhague.
- 32) Les fédérations nationales présentent leurs activités et problèmes et répondent aux questions des délégués.
- 33) La prochaine assemblée générale aura lieu le 18 août à Copenhague. La prochaine assemblée générale statutaire aura lieu à Luxembourg les 9 et 10 mars 2012 au City Hôtel.

*Jardin scolaire – Légumes*

Les jardiniers associés du Danemark se présentent

Structure

Fédération centrale, 34 districts,
410 associations, 40.000 membres

Jardins familiaux

40.000 jardins d'une surface moyenne
de 350 m²

Administration

Bénévolat. Dans quelques associations plus importantes les membres du comité exécutif reçoivent un forfait annuel pouvant atteindre quelques milliers d'Euros.

Statut foncier

Environ 67 % des jardins familiaux se trouvent sur des terrains appartenant aux communes, 15 % sur des terrains appartenant à l'Etat, 10 % sur des terrains appartenant aux diverses associations et 8 % sur des terrains appartenant à des personnes privées

La fédération danoise des jardins familiaux, Kolonihaveforbundet for Danmark, a son siège à Copenhague. Uniquement au siège à Copenhague il y a des employés salariés. Les plus importantes tâches de la fédération sont la formation des membres des comités exécutifs des associations locales, l'administration des contrats de fermage, les conseils juridiques donnés aux associations et aux membres individuels, les négociations avec les autorités, les conseils de jardinage donnés par l'intermédiaire de la « green Hotline » et par le biais de conseillers techniques locaux très bien formés, la publication de la revue du jardinier associé cinq fois par an, la remise de prix pour le meilleur jardinage etc. La fédération ne reçoit pas de subventions publiques.

Au Danemark un grand pourcentage

des terrains sur lesquels sont aménagés des jardins familiaux sont protégés par la loi. La législation ne permet pas d'utiliser ces terrains à d'autres fins publiques que dans des circonstances particulières et seulement si des terrains de remplacement adéquats ont été offerts en compensation. La législation nationale ne contient que quelques autres stipulations et ceci tout particulièrement en ce qui concerne la construction des maisonnettes sur les parcelles. Il en découle que les jardins familiaux obéissent essentiellement à des réglementations locales concernant l'aménagement du territoire et aux conditions des contrats de fermage individuels.

La plupart des terrains où sont situés des jardins familiaux qui appartiennent aux communes et tous les terrains appartenant à l'Etat ont été

pris en fermage par la fédération sur la base d'un contrat de fermage de longue durée. Ils sont ensuite remis aux associations individuelles dans les mêmes conditions par un contrat de sous-fermage. Les conditions et le niveau du prix de fermage au m² varie considérablement d'une collectivité à l'autre. Il en est de même pour les conditions concernant la taille, la hauteur des maisonnettes et les matériaux de construction utilisés, les haies et l'utilisation des pesticides etc. La taille des maisonnettes varie de 10 à 70 m². Le fermage varie de 0,1 à 2,5 € par m². Les prix des maisonnettes de jardin sont réglementés et le maximum en est fixé par des règles qui s'imposent à tous les membres de

la fédération qui veille à leur respect sur l'ensemble du territoire. Les maisonnettes de jardin appartiennent aux jardiniers et peuvent être vendues suivant les règles fixées dans les statuts des associations. Quelques associations permettent au jardinier de trouver lui-même un acquéreur/nouveau fermier, d'autres au contraire ont des listes d'attente qui doivent être observées par ceux qui vendent la maison.

Le nombre de jardins regroupés dans une association varie de quelques-uns à presque 1.000 jardins. Dans 80 à 85 % des 40.000 jardins, les jardiniers ont la permission d'y séjourner la nuit pendant l'été, c'est-à-dire pendant les mois d'avril à septembre. Environ

80 % des maisonnettes des jardins sont raccordées à l'électricité et 95 % à l'eau potable. La superficie du jardin varie de 150 à 400 m² – la moyenne se situant autour de 350 m².

Seulement un petit pourcentage des associations de jardins familiaux sont raccordées au réseau d'assainissement. La plupart des jardins ont opté pour des solutions individuelles comme par exemple les WC chimiques ou biologiques et des sanitaires communs. Il est prévisible que dans un avenir proche, la plupart des associations où les jardiniers sont autorisés à passer la nuit, seront obligées de se raccorder au réseau d'assainissement.



Abri de jardin

*Jardin d'agrément privé*

Les jardiniers associés du Luxembourg se présentent

Structure

1 fédération avec 128 sections locales et 25.397 familles membres

Jardins familiaux

4.826 jardins familiaux d'une surface moyenne de 250 m² généralement sur des terrains affermés

Administration

Bénévolat et 2 collaborateurs salariés

Statut foncier

90 % propriété foncière des communes, 10 % associations

La Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer a son siège à L – 1260 Luxembourg, 97, rue de Bonnevoie.

Les premières associations de coins de terre ont été créées au Luxembourg en 1886.

Mais ce n'est que le 30 décembre 1928 que la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer a été fondée suite à la fusion de toutes les associations.

Sur la base des données de janvier

2010, la ligue regroupe 25.397 familles membres réparties dans 128 sections locales. La ligue luxembourgeoise regroupe aussi bien des jardiniers, attributaires d'une parcelle de jardin dans l'un des 25 ensembles de jardins, que des propriétaires de jardins privés. Environ 80 % des amis jardiniers luxembourgeois disposent d'un jardin privé. Les jardiniers associés cultivent dans leur ensemble approximativement 1.500 ha de jardins. La fédération n'administre pas de terrains pris en location ou mis à sa disposition.

Ce sont les sections locales qui administrent environ 40 ha au total et mettent des parcelles d'une superficie de 200 à 400 m² à disposition de leurs membres.

Les sites de jardins familiaux comprennent généralement une maison associative abritant le secrétariat de la section et des sanitaires. Quelques sites disposent d'une remise à outils commune et d'un point d'eau commun.

Les parcelles individuelles sont souvent équipées d'une remise à outil ou d'un abri sans connexion à l'électricité. Quelquefois, dans les abris, on trouve une connexion à l'eau potable et des WC individuels.

Les buts de la ligue sont les suivants:

- la stimulation du jardinage et de l'arboriculture amateurs;
- l'encouragement à l'acquisition de terrains par les sections pour la création d'ensembles de jardins;

- l'encouragement à l'acquisition de jardins et de foyers individuels;
- l'enrichissement de la vie de famille et l'embellissement du foyer;
- la création et la conservation des espaces verts et des jardins d'agrément dans les villes pour l'amélioration des conditions de vie;
- l'embellissement des villages et la conservation de leur substance;
- l'encouragement de la vie culturelle dans les associations;
- la conservation d'un environnement sain, ainsi que l'encouragement d'une meilleure connaissance de la nature et de ses connexions.

La cotisation annuelle à payer par les membres d'une association varie de 6 à 12€. Les associations en reversent 4,0 € à la ligue pour les frais d'administration et l'abonnement au périodique « Gaart an Heem » qui paraît 9 fois par an.

Le fermage à payer varie de 2 à 12 € l'are par an.

Au Luxembourg les jardins familiaux ne sont pas protégés par une loi spécifique. Des dispositions de la loi du 19 juillet 2004 s'appliquent aux jardins familiaux. Il existe quelques restrictions à la résiliation des baux.

La ligue luxembourgeoise et ses associations membres sont constituées en sociétés coopératives agricoles (loi du 27 mars 1900) et profitent ainsi des avantages de la loi sur les baux ruraux.

Le Gouvernement soutient la ligue financièrement par des subventions annuelles.

La ligue offre des formations à ses membres (cours d'arboriculture et conférences diverses) et coopère avec d'autres fédérations (Associations pour la protection de la nature, Natura, Union des sociétés avicoles, Fédération des unions d'apiculteurs, etc.



Ensemble de jardins familiaux à Luxembourg-Hollerich

Pays-Bas : Une introduction aux activités et au centre d'information pour le jardin et la nature de la fédération néerlandaise des jardins familiaux

Chris Zijdeveld, Président de la fédération néerlandaise des jardins familiaux (AVVN)

Introduction

Au mois d'avril 2008 la fédération néerlandaise a emménagé dans son nouveau siège. Il s'agit d'un centre spécial d'activités et de formation situé au milieu du plus grand quartier résidentiel des Pays-Bas, Leidsche Rijn à Utrecht.

Dans ce quartier des maisons ont été construites pour 90.000 personnes. Grâce à la localisation de son centre, l'AVVN peut additionnellement à ses missions nationales jouer un rôle important dans ce nouveau quartier et conseiller les nouveaux résidents sur l'aménagement de leur jardin.

Le bâtiment a été ouvert en mai 2008 par Madame Cramer, ministre de l'aménagement du territoire et de

l'environnement. La fédération néerlandaise donne des informations et des conseils aux amateurs de jardinage qui veulent élargir leurs activités. Notre maison contient des zones de bureaux et un espace semi-public contenant une salle d'activités, une exposition permanente sur le jardinage, une salle d'étude et un coin d'information et de vente.

La fédération néerlandaise organise des conférences, des présentations, des cours, des tours guidés et des groupes de travail sur différents aspects du jardinage et développe des activités pour les associations membres.

L'espace en plein air est administré par le NMC-Utrecht (communication



Jardin scolaire

nature et environnement), le partenaire avec qui l'AVVN collabore. Le jardin est appelé «Het Zand» et inclut entre autres des jardins scolaires, une très grande serre et un jardin permettant aux voisins de se rencontrer. Le jardin est aménagé et entretenu suivant les règles du jardinage respectueux de la nature et donne aux propriétaires de jardins privés des idées à imiter.

Le centre

La maison de la fédération a un espace public et un espace bureau. Le bâtiment est reconnu officiellement comme « projet vert » par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire entre autres à cause de l'utilisation de l'énergie solaire passive, de l'utilisation de bois de cèdre rouge occidental certifié, d'une végétation de terrasse, de la connexion au système de chauffage de la ville et d'un éclairage efficace du point de vue énergétique.



Office

Durabilité

Le centre fait une utilisation optimale de l'énergie solaire passive. Le soleil entre dans le bâtiment où c'est nécessaire et ne le fait pas où ce ne l'est pas. Les caractéristiques sont : léger retrait des fenêtres, dépassement du toit servant de protection naturelle contre le soleil, fenêtres plus larges sur la façade sud du bâtiment, fenêtres plus petites ou pas de fenêtres du tout sur la façade nord. Les espaces bureaux sont situés du côté sud où il y a suffisamment de lumière du jour. La cui-



salle Anne BOUMA



Point d'information



**Réunion dans la salle
Gerhard MOSTERT**



**Une partie de l'exposition
au centre**



Siège et centre d'information du AVVN

sine, les toilettes et l'espace de rangement se trouvent du côté nord. Le centre est également relié au système de chauffage de la ville.

Excepté sa structure portante métallique le centre est construit avec du bois de cèdre rouge certifié, qui n'a pas du tout été traité. Il en est de même de la finition du bâtiment. Aucune pression additionnelle n'est ainsi exercée sur l'environnement. Sur une de nos terrasses il y a une végétation de toiture avec des plantes de la famille des sedum.

Usage multifonctionnel

Durant les heures de bureau le centre est ouvert au public. Les personnes intéressées sont les bienvenus pour venir voir notre coin d'information ou visiter la salle d'exposition et la bibliothèque. Les personnes intéressées par l'architecture et par la durabilité peuvent également visiter notre maison associative.

Très efficace en ce qui concerne l'utilisation de l'espace, le centre est divisé en espace bureau et en espace semi-public où se trouvent les salles pour l'exposition permanente et les expositions temporaires. Cette salle multifonctionnelle est également utilisée pour d'autres activités comme par exemple des réunions importantes (avec jusqu'à 70 personnes), des cours et des groupes de travail.

Au rez-de-chaussée vous trouvez

deux bureaux plus grands, la salle multifonctionnelle, la cuisine, les toilettes incluant une toilette pour des personnes handicapées et une salle de rangement.

Au premier étage vous trouvez une salle de réunion plus petite (jusqu'à 15 personnes), un bureau et l'archive. De l'extérieur vous pouvez accéder au garage pour vélos se trouvant dans la maison et une toilette spéciale pour les enfants qui utilisent les jardins scolaires.

La grande salle semi-publique au rez-de-chaussée est appelée: salle Gerard Mostert nommée ainsi pour honorer le père fondateur de notre diplôme national de qualité récompensant les ensembles méritants en matière de jardinage écologique.

La salle de réunion au premier étage est appelée: salle Anne Bouma qui était notre secrétaire et était président lors du congrès international en 1992.

Conclusions

Le nouveau centre donne au personnel de l'AVVN un lieu de travail agréable. Suite au partenariat avec la ville d'Utrecht la fédération néerlandaise dispose maintenant d'un jardin de démonstration.

Sans exception les participants à nos activités et réunions apprécient notre centre et le décrivent comme un lieu agréable et une construction à imiter.

*Jardins familiaux à Chalon*

France: Les jardins familiaux du futur

Hervé BONNAVAUD,
Président de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs

I - UN ENVIRONNEMENT QUI A ÉVOLUÉ (1890 - 1950)

Au XIXe siècle, le mouvement des jardins ouvriers est né dans un contexte social totalement différent de ce qu'il est aujourd'hui.

Dans les pays européens du nord de l'Europe les populations subissaient les conséquences de la révolution industrielle. Un très grand nombre d'ou-

vriers agricoles avaient été attirés par les emplois offerts dans la sidérurgie, les charbonnages, le textile. Ces nouveaux ouvriers de l'industrie étaient exploités, vivaient dans des conditions de pauvreté à peine imaginable alors que les journées de travail étaient très longues et qu'il n'y avait pas de repos dominical.

Leurs logements étaient exigus et

insalubres. Beaucoup d'ouvriers souffraient de tuberculose et d'alcoolisme. Les familles nombreuses souffraient de malnutrition.

Les fondateurs du mouvement des jardins ouvriers, tel l'abbé Jules Lemire en France ou le Dr Moritz Schreber en Allemagne, ont proposé à cette classe ouvrière naissante des parcelles de



Plates-bandes élevées pour handicapés

jardin d'une dimension suffisante pour assurer la subsistance des familles nombreuses. En France, les premiers jardins ouvriers dépassaient souvent 600 m². On en rencontre encore dans la région de Calais, Dunkerque où subsistent des poches de grande pauvreté et où les habitants se nourrissent essentiellement de pommes de terre.

Au XIXe siècle et jusque dans les années 1950, les terrains disponibles pour créer des jardins ouvriers n'étaient pas rares à l'intérieur et dans la périphérie des villes et les jardins familiaux étaient très nombreux en France.

A cette époque 80 % de la population vivait dans les zones rurales.

Après la deuxième guerre mondiale la situation a très rapidement évolué. Les villes se sont développées pour faire face au baby boom. On a parlé de villes champignon, de villes nouvelles,...

Le développement de la ville s'est souvent fait au détriment des jardins familiaux dont environ 90 % ont disparu au cours des 3 décennies (les 30 glorieuses) qui ont suivi la guerre.

Les jardins ont souvent été relégués à l'extérieur des villes, sur des terrains de mauvaise qualité, de peu de valeur, dans des zones polluées (anciennes décharges,...).

II - LES ANNÉES 70

Dans les années 70 est né l'intérêt pour l'environnement et les pouvoirs publics ont commencé à voir les bénéfices apportés par les jardins familiaux. Ils ont pris conscience de la nécessité de les préserver. On assiste alors à une stabilisation du nombre de parcelles.

En même temps les collectivités locales qui possèdent la majorité des terrains sur lesquels sont créés les jardins familiaux et les responsables de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux revoient la conception

des jardins familiaux. On s'intéresse maintenant à la qualité environnementale des jardins, à leur intégration paysagère, à la qualité de vie des jardiniers. On intègre des espaces communs pour le jeu des enfants ou des réunions conviviales.

La natalité ayant beaucoup baissé, même parmi la classe ouvrière, la surface moyenne des parcelles est réduite à 250 m² pour tenir compte de la taille des familles. La majorité des familles d'ouvriers ne compte plus que 3 enfants.

En même temps, avec le développement des zones urbaines, les terrains se font de plus en plus rares.

3 - LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Aujourd'hui 80 % de la population habite la ville.

Depuis 10 ans, s'est développé en France le mouvement des jardins partagés sur le modèle des Community Gardens qui ont vu le jour aux USA dans les années 70 à l'initiative de Liz Christy.



Jardins familiaux à Craon

Les jardins partagés se sont rapidement développés dans les grandes villes (Paris, Lille, Lyon, Marseille, Nantes,...) et ont très vite obtenu le soutien des collectivités locales qui y voyaient un moyen de résoudre les problèmes sociaux.

Ces jardins, bien que souvent éphémères ont un grand succès. Les terrains sur lesquels ils voient le jour ne dépassent parfois pas 100 m². Les cultures et les récoltes y sont partagées. On y cultive plus du lien social que des légumes. Il est évident que la fonction alimentaire qui était le fondement des jardins ouvriers de l'abbé Lemire y est totalement absente.

En fait ces jardins attirent d'avantage les classes moyennes, les intellectuels, que les ouvriers. Ces jardins répondent à un projet politique et non à un besoin alimentaire.

La FNJFC a tiré les leçons de l'expérience des jardins partagés et, grâce à son Bureau d'Etudes (un urbaniste, un

paysagiste et un architecte occasionnel) a fait évoluer le concept de Jardin Familial.

Les éléments que nous avons pris en compte :

- l'accroissement des populations urbaines ;
- la taille des familles : il y a de plus en plus de familles monoparentales ;
- l'augmentation de l'espérance vie: les jardiniers âgés de 80 ans et plus ne sont pas rares dans les jardins familiaux qui doivent être adaptés pour les accueillir ;
- la rareté croissante des terrains disponibles dans les villes qui entraîne un prix prohibitif pour la réalisation de jardins familiaux ;
- l'intérêt nouveau des organismes de logement social pour la réalisation de jardins au pied des immeubles sur les espaces verts qui coûtent cher en entretien et qui servent très peu aux habitants si ce

n'est aux chiens. Ces terrains sont gratuits et immédiatement disponibles ;

- la nécessité d'ouvrir les jardins à toutes les catégories, notamment aux femmes, aux enfants, aux handicapés. Il était fréquent pour les hommes de se réserver la jouissance des jardins ouvriers où ils pouvaient se retrouver entre copains et boire tranquillement leur chopine de rouge loin des regards de leur épouse et des enfants ;
- la nécessité d'ouvrir les jardins familiaux sur la ville.

IV - LES JARDINS FAMILIAUX FRANÇAIS DU XXI^e SIÈCLE

Selon l'environnement, la surface des parcelles varie de 20 m² dans les zones urbaines les plus denses comme dans les arrondissements du centre de Paris (il s'agit alors de jardins partagés) à un maximum de 150 m² dans les villes de province ou à l'extérieur des grandes villes.

La surface des parcelles de jardin en



Jardins familiaux à Versailles

Le pied d'immeubles est d'environ 50 m². La tendance générale, pour tenir compte de la demande en forte hausse, des besoins des familles et des disponibilités en zones urbaines, est de faire des parcelles de 80 à 100 m².

Il s'agit de jardins potagers et non de jardins de loisirs, même s'il existe aujourd'hui une certaine demande pour ce type de jardins. La demande de jardins de loisirs émane surtout des classes moyennes alors que la fonction alimentaire est toujours forte chez les demandeurs de la classe ouvrière.

Les jardins familiaux reviennent au cœur des villes.

Ces jardins respectent l'environnement. Une Charte Jardinage et Environnement élaborée par la FNJFC en 2008 fixe les conditions d'utilisation des jardins :

- zéro pesticides, interdiction des désherbants ;

- récupération des eaux de pluie ;
- compostage ;
- utilisation des engrais verts ;
- incitation à planter des fleurs mellifères ;
- interdiction de la monoculture pour encourager la biodiversité.

Les associations sont encouragées à installer des ruches à l'intérieur des sites de jardins en partenariat avec les apiculteurs locaux.

Tous les nouveaux sites comportent des arbres fruitiers qui avaient souvent été interdits dans les jardins ouvriers.

Un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux sera bientôt signé. (Cette ONG est la principale association pour la protection des oiseaux en France et est membre de Bird Life, une ONG internationale). Il prévoit que les Jardins Familiaux seront aménagés pour servir de refuge aux oiseaux (pose de nichoirs, de mangeoires...).

Ouverture aux enfants des écoles pour lesquels des parcelles pédagogiques sont aménagées.

Ouverture à la population lors des journées portes ouvertes et parfois ouverture permanente aux habitants du quartier. Certains de nos nouveaux sites sont intégrés dans des jardins publics et constituent des lieux de promenade et d'échanges entre les jardiniers et les visiteurs : échange de conseils, de graines, de légumes...

Accueil des jardiniers handicapés sur des plates-bandes surélevées.

Partenariats avec des maisons de retraite.

Convention avec la justice pour permettre l'accueil de jeunes qui ont commis de petits délits et à qui l'on propose une peine de substitution au service des associations de jardins familiaux. Des expériences très positives ont été conduites à Besançon et Hérouville St Clair.

V - LOYERS / COTISATION - ÉCONOMIES

Il est essentiel de ne pas confondre cotisation et loyer. Les jardiniers versent une cotisation pour devenir membres d'une association de jardins familiaux qui leur permet de bénéficier d'une parcelle de jardin. Ils ne sont pas locataires.

La location confère des droits différents ainsi que des obligations : notamment celle de payer un impôt.

Les associations de jardins familiaux acquittent parfois un loyer pour les terrains qu'ils louent à un particulier ou à une collectivité locale.

En France la cotisation pour une parcelle de 150 à 200 m² varie de 15 à 250 €.

Les jardiniers qui se plaignent le plus du coût excessif de la cotisation sont ceux qui paient les cotisations les plus basses. C'est le cas dans la région de Calais où les jardiniers acquittent une cotisation annuelle de 15 € pour une parcelle de 600 m²!

Les cotisations les plus élevées sont exigées dans la région parisienne où les listes d'attente sont cependant très longues.

Une cotisation moyenne d'une centaine d'euros par an semble raisonnable. Cela équivaut exactement au prix d'une cigarette par jour (0,27 €). Aucune autre activité sportive ou de loisir n'est aussi bon marché et ne permet une économie équivalente à celle provenant de la production d'une parcelle de jardin.

On estime qu'une parcelle de jardin de 200 m² peut produire l'équivalent de 1000 € de fruits et légumes.

Nous avons souvent constaté que là où les cotisations sont les plus faibles les jardins sont mal tenus et qu'il est très difficile, voire impossible d'y faire respecter le Règlement Intérieur et/ou la Charte Jardinage et Environnement. Ces jardins sont par conséquent les plus menacés de disparition à court ou moyen terme.

VI - JARDINS DE LOISIRS

Il existe, comme mentionné au paragraphe IV, une demande de plus en plus grande pour une nouvelle forme de jardins familiaux ressemblant aux jardins familiaux allemands, suisses, autrichiens, finlandais...

En France la législation ne permet pas aux jardiniers de passer la nuit dans leur jardin. Les abris sont volontairement de petite taille (2 à 6 m² en moyenne). Il n'y a ni électricité, ni assainissement. Cela permet aux jardins familiaux de ne pas payer d'impôts et de ne pas payer la taxe d'assainissement et de pollution lorsqu'ils sont alimentés en eau par le réseau de ville.

En outre, nos statuts ne nous permettent pas de réaliser des jardins de loisirs.

CONCLUSION

Créés en France en 1896 par l'abbé Jules Lemire, le mouvement des jardins familiaux n'a pas évolué pendant près d'un siècle. Le résultat fut la disparition de 90 % des parcelles de jardin et une image très négative : les voisins des sites de «bidon-jardins» et les collectivités locales souhaitant la disparition de ces verrues aujourd'hui inacceptables en milieu urbain.

Même image négative en terme d'environnement: les jardiniers amateurs, à surface égale, utilisent de 5 à 10 fois plus de pesticides que les agriculteurs et sont vus comme des pollueurs.

Pour survivre et se développer les jardins familiaux doivent s'adapter à la nouvelle donne, suivre les évolutions de la société, répondre aux besoins des habitants. Les besoins changent selon les périodes, les problèmes économiques et sociaux, l'organisation des villes...

Les jardins du XXI^e siècle doivent être :

- respectueux de l'environnement ;
- ouverts sur la ville ;
- intégrés dans le paysage urbain ;
- aménagés avec soin ;
- de taille limitée, aussi bien en ce qui concerne la taille des parcelles

que la taille des sites qui ne doivent pas compter plus de 50 parcelles pour rester à taille humaine et faciliter la gestion. Les sites comportant 200 ou 300 parcelles sont condamnés et doivent être éclatés et réhabilités.

- à proximité des lieux d'habitation des jardiniers pour réduire les déplacements.

Les aménageurs, les collectivités locales qui s'intéressent aux éco-quartiers envisagent généralement la création de jardins familiaux au coeur de ces nouveaux quartiers conçus pour répondre aux normes du développement durable.

En 10 ans nous avons vécu et accompagné une véritable révolution dans la conception des jardins familiaux.

L'AVENIR DES JARDINS FAMILIAUX EN EUROPE

En raison de l'histoire, de la culture, des traditions, du développement économique, les jardins familiaux ont pris des formes différentes dans les pays européens.

Qu'y a-t-il de commun entre les jardins familiaux français qui sont essentiellement consacrés à des cultures potagères et dont la fonction est alimentaire et les jardins familiaux de certains pays qui ressemblent d'avantage à des résidences secondaires ?

Cependant quel que soit ces particularités locales, nos jardins familiaux n'auront un avenir que :

- s'ils savent s'adapter à l'évolution de nos sociétés pour répondre aux besoins des familles les plus modestes
- s'ils s'ouvrent sur la ville pour qu'ils profitent également aux autres citoyens
- s'ils respectent l'environnement.



Allemagne: Un bon voisinage!

Une coopération réussie entre une association de jardins familiaux et un home pour personnes âgées du voisinage

Marianne Genenger-Hein

La ville de Mönchengladbach est, avec 262.500 habitants et une surface de 17.100 hectares, la plus grande ville du Bas-Rhin. Elle se considère à juste titre comme ville verte car 2.100 hectares de sa surface totale sont recouverts de forêts et par des espaces verts publics. 130 hectares sont intégrés dans le système vert de la ville en tant que sites de jardins familiaux

publics. Cinquante ensembles de jardins familiaux avec 2.742 parcelles, qui sont tous protégés par le plan d'urbanisme, constituent un élément précieux de la vie sociale et culturelle urbaine.

L'ensemble de jardins familiaux de Windberg dans le quartier de Windberg est le plus ancien de la ville de

Mönchengladbach et a été fondé en 1915. Depuis ce temps, il s'est constamment réinventé pour devenir aujourd'hui sous forme de site ouvert une composante essentielle du quartier et de la ceinture verte qui traverse toute la ville.

Pendant des décennies, l'association des jardins familiaux était le voisin



Le jardin après la réhabilitation-jardins surélevés

direct du quartier général de l'armée britannique du Rhin (JHQ) stationnée à Mönchengladbach. De nombreux bâtiments comme le casino des officiers jouxtaient le site. Déjà en 1971, l'ensemble de jardins familiaux a été protégé par le plan d'urbanisme. La chute du mur de Berlin en novembre 1989 et la fin de la Guerre froide ont eu des répercussions sur le JHQ. Des unités ont été retirées et le casino des officiers a été abandonné. En 2001, il a été décidé d'ériger à la place du casino des officiers le home communal pour personnes âgées de Windberg.

Ainsi, l'association des jardins familiaux n'a non seulement eu un nouveau voisin mais elle a su aussi tirer avantage de la situation pour s'intégrer encore davantage dans le quartier. Une première étape consistait dans la construction d'un nouveau sentier à travers le site de jardins familiaux. Ceci à la grande joie tant des habitants du home que des habitants du quartier de Windberg qui ont

vite adopté ce sentier, car il ramène la distance vers le centre de 1500 à 256 mètres. Ensemble avec le constructeur du home pour personnes âgées du service des espaces verts de la ville, les habitants du home ont été activement impliqués dans le site des jardins. Le but de ce projet était de ne pas rester voisin, de mener des projets séparés, mais de cohabiter et de planifier tout ensemble. La clôture de 2,50 m de haut sur le côté nord du home qui subsistait encore des temps du quartier général, a été démantelée et remplacée par une petite clôture en treillis d'un mètre. Elle était munie d'un portail pour les piétons, permettant ainsi aux habitants du home de se rendre directement du terrain du home sur le site des jardins familiaux.

Pendant la durée de construction, les enfants de l'école primaire avoisinante ont également été impliqués dans le projet. Ils ont réalisé des peintures multicolores sur la balustrade en bois qui protégeait le chantier, peintures

qui ont ensuite été transférées dans la cour de l'école. Il était possible de maintenir dans une large mesure les arbres et plantes existants. Les sentiers adaptés aux chaises roulantes et déambulateurs n'ont pas seulement rendus heureux les séniors mais également les familles du quartier qui empruntent ces sentiers avec les poussettes pour enfant pour se promener le long des biotopes, du jardin de plantes sauvages et du jardin éducatif à travers le site des jardins familiaux qui offre à chaque saison des choses intéressantes à observer.

Par la suite, la construction d'un « jardin d'agrément » pour les habitants du home à proximité immédiate de la maison communale a été entamée. En plus de ses propres terrains, le home a loué une parcelle de jardin familial qui a été transformée en jardin d'agrément et jardin utilitaire accessible aux personnes handicapées. Des parterres surélevés et faciles à cultiver car accessibles par des larges



Un groupe de seniors et ses accompagnateurs savourent le séjour dans le jardin familial

sentiers pavés qui les entourent, ainsi que des arbres fruitiers bas permettent aux séniors, avec l'assistance des amis jardiniers, de pouvoir jouir et cultiver leur jardin sans entraves. Les produits de ce jardin sont nettoyés, préparés et cuisinés avec le chef de cuisine du home.

Les personnes souffrant de démence ont besoin d'un monde qui reste contrôlable pour elles. La proximité immédiate de « leur » home est réconfortante lorsqu'elles quittent le terrain de celui-ci alors qu'elles se trouvent déjà sur le site des jardins familiaux.

Madame S. pensionnaire du home passe, lorsque la météo le permet, beaucoup de temps dans le jardin avec une de ses copines du home. « La jardin est merveilleux et il faut en profiter tous les jours ».

La cohabitation des personnes âgées et des amis jardiniers est renforcée par des invitations mutuelles aux fêtes de l'association et aux festivités du home. Autour d'une tasse de café, les plans pour la culture des parcelles et pour l'entretien sont établis faisant des voisins de véritables membres et amis de l'association.

Il est prévu pour l'avenir d'étendre encore davantage la collaboration fructueuse entre les bénévoles de l'association et le personnel du home ainsi que d'impliquer les écoles primaires avoisinantes. L'aménagement du jardin est un processus continu avec une adaptation aux besoins des utilisateurs. Le jardin d'agrément toujours ouvert est destiné à devenir un point de rencontre pour garder et nouer des contacts entre les amis jardiniers, les habitants du home et la population du quartier.

Pour conclure : l'engagement poursuivi pendant de longues années ensemble par l'association des amis jardiniers, la direction du home pour personnes âgées et le service communal des jardins a porté ses fruits et a su créer des liens dans tout le quartier. Le paysage commun de jardins ne fait pas seulement la joie des amis jardiniers et des habitants du home mais offre des possibilités de promenades, de détente et de communication pour tout le quartier de Windberg.



Récolte de pommes

Allemagne: Projet pour la nature de la Schreberjugend Sachsen : „Natur Sachsen“

Tommy Brumm,
Président du Landesverbandes Sachsen der Schreberjugend



Notre projet pour la nature « Natur Sachsen » s'inscrit dans ce contexte. L'idée de ce projet remonte à 2005 avec le lancement de notre projet pour les enfants et adolescents « Zum Holzbrunnen ». Après un début réussi se posait alors la question « comment continuer à stimuler l'intérêt ainsi réveillé chez les enfants pour la nature ? ». Les enfants des jardins d'enfants se sont rendus avec beaucoup d'enthousiasme dans le jardin et y ont appris comment traiter les plantes. Mais ils ont aussi appris à connaître les habitants de ces lieux comme par exemple les vers de terre. Les connaissances acquises dans la nature s'imprègnent durablement dans la mémoire et attisent la curiosité pour en savoir davantage. Grâce à notre projet pour la nature « Natur Sachsen » nous leur proposons une mission de recherche concrète adaptée à leur âge et à leurs connaissances acquises à l'école tout en leur permettant d'élargir leur horizon spirituel. Ce projet leur offre ainsi la possibilité de participer activement à des travaux de recherche depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence.

A une période de réchauffement climatique, la survie de beaucoup d'espèces de plantes et d'animaux est en danger. Les niches de subsistance deviennent de plus en plus rares ! Une de ces niches créées par les hommes sont les jardins familiaux.

Celles-ci sont acceptés volontiers par exemple par les vipères mais aussi

par de nombreuses autres espèces de plantes et d'animaux. Un site de jardins familiaux leur offre un paysage varié sur un espace réduit. Grâce à un comportement écologique conscient dans et autour de ces sites, nous pouvons en faire une arche pour des espèces en danger et poser ainsi les jalons pour le maintien de leur diversité dans nos régions.

Dans un premier temps, les connaissances de base nécessaires sur la nature environnante et sur l'utilisation des techniques mises à leur disposi-

tion sont transmises aux adolescents. Par la suite, ceux qui participent déjà au projet depuis un certain temps devront transmettre ces connaissances aux nouveaux venus.

Il est prévu de regrouper toutes les données trouvées sous forme de base de données numérique et de les publier sur Internet.

Les différentes parties du projet sont si étendues que des écoles peuvent y participer sous formes de cours optionnels ou de groupes de travail.

Le but sous-jacent de ce projet consiste à inciter les adolescents à adopter un comportement écologique responsable. Ils devront apprendre à comprendre les changements globaux de la nature de notre planète et à contribuer ainsi à la protection de l'environnement. Leur génération ne devrait ainsi pas devenir la victime de mouvements de panique quant à l'évolution mondiale mais être en mesure grâce aux connaissances acquises de reconnaître et de promouvoir des mesures soutenables pour la protection de notre environnement. Par une recherche systématique des différents espaces vitaux et la publication de ces résultats sous forme d'un site Internet nous voulons rendre ces connaissances accessibles à tout un chacun.

Le projet : « Natur Sachsen » se compose de nombreux projets individuels mettant l'accent sur la recherche concrète en pleine nature qui sert d'élément d'introduction central. Néanmoins, le traitement subséquent des données demande un engagement supplémentaire des jeunes. Les images et les plantes séchées doivent être répertoriées et regroupées dans une base de données numérique. Il s'agit de documenter les animaux et plantes au moyen de photos, dont de nombreuses relèvent du domaine macro offrant de nouvelles perspectives pour concevoir la vie. Simultanément un film sera créé documentant l'espace vital concerné. Ces activités vont sans doute permettre à certains



adolescents de connaître leurs points forts et champs d'intérêt.

Cette découverte de la nature ne reste pas passive. Le projet devrait être accessible au public et contribuer à la protection concrète de ces espaces vitaux, notamment par une lutte active contre les néophytes dans l'espace analysé.

Le travail en public requiert un « département des relations publiques ». Outre le site Internet, des brochures sur l'espace vital des plantes et animaux devront être élaborées notamment pour servir lors de présentations dans les écoles et les jardins d'enfants. Dans ce contexte, il est prévu de concevoir une brochure adaptée aux enfants pour le travail dans les jar-

dins d'enfants afin de leur transmettre dès ce jeune âge des connaissances appropriées sur la nature de nos régions. La combinaison du travail dans la nature et de l'utilisation de technologies modernes devraient enthousiasmer beaucoup de jeunes pour ce projet. L'important est de ne pas utiliser le travail fourni exclusivement pour une seule présentation mais d'en faire la pierre angulaire de leur travail futur.

Les deux premiers projets « Natur Sachsen - Lebensquell Raumbach » à Reichenbach et « Natur Sachsen - Gartenwelten » à Falkenstein débutent avec l'année scolaire 2010/11. La transformation des deux sites de la « Schreberjugend » en centres pédagogiques pour la nature est prévu pour janvier 2011. Les écoles des environs

pourront y réserver des conférences en relation avec le contenu de leurs cours de sciences naturelles. Des séminaires sur les espaces vitaux ainsi que sur les mesures de protection de leurs habitants sont également offerts au public.

« Natur Sachsen - Lebensquell Raumbach » se concentrera sur l'espace vital Raumbach où se trouvent de nombreux sites de jardins familiaux. But est de démontrer par ce projet leur effet positif sur la diversité des espèces. Dans une première phase, l'accent est mis sur l'inventaire des communautés de vie dans et autour du Raumbach. Les adolescents sont invités à rechercher des espèces rares ou en danger pour ensuite élaborer des mesures pour leur protection. La rivière sera observée pendant les différentes saisons et les changements seront notés.

Grâce à ce projet nous voulons connaître et documenter l'histoire du Raumbach. Un des aspects principaux consistera à informer la population sur des néophytes dans cet espace vital. Ainsi des conférences conçues par les jeunes eux-mêmes auront lieu au « Alten Wasserwerk » sur l'ancien site de l'exposition horticole nationale. L'association projette également de se charger de l'entretien de la partie du Raumbach se trouvant sur ce site de l'exposition horticole nationale afin de maintenir cet espace vivant.



La Schreberjugend Sachsen compte convertir le « Altes Wasserwerk » en un centre pédagogique pour la nature et prolonger ainsi le modèle réussi du « Grünes Klassenzimmer » de l'exposition horticole.

« Natur Sachsen – Gartenwelten » se concentre sur un espace vital créé depuis de nombreuses années par l'homme – le jardin familial ! Cet espace forme un maillon unique entre l'homme et la nature offrant de manière presque inaperçue une niche de survie à de nombreuses espèces d'animaux et de plantes. Les découvrir et les documenter devra être la première phase du projet. Le site de jardins familiaux « Zum Holzbrunnen » e.V. Falkenstein lancera en 2010 un projet unique pour une réutilisation raisonnable des jardins inoccupés.

L'aménagement d'un jardin naturel est prévu. Le site vital « Naturgartenpark » sera conçu en accord avec les besoins de la flore et de la faune locale. Le parc avec son verger central devra former une réserve génétique des fruits locaux. Seront choisies des espèces qui ressemblent le plus aux espèces anciennes et originaires de cette région.

Ensemble les jardiniers et les adolescents devront élaborer les possibilités pour contribuer au maintien et au développement de la diversité des espèces de ce site et les rendre accessibles au grand public.

Il est certain que la base de données compilées grâce à ces deux projets et documentant la diversité des espèces révélera certainement l'une ou l'autre surprise.





Jardin familial Hagidai à Chiba

Japon : L'association japonaise des jardins familiaux se présente (2ième partie)

Yoshiharu MEGURIYA,
Président des jardins familiaux au Japon

Aperçu de l'action de l'Association for Japan Allotment Garden

1. L'Association a pour objectif de promouvoir le développement de nouveaux jardins familiaux. Elle souligne l'importance du rôle de ces jardins sur le plan social et informe le grand public de l'importance des jardins familiaux. (Entrée en vigueur de la Allotment Gardens Charter, Charte sur les jardins familiaux)
2. Elle forme des coordinateurs régionaux afin qu'ils disposent d'une connaissance approfondie des jardins familiaux (dénommés Coordinateurs de jardins familiaux), encourage la création d'associations de jardins et soutient le réseautage des activités liées au développement des jardins familiaux.
3. Elle a également pour objectif de promouvoir la création de fédérations régionales en faisant appel aux Coordinateurs de jardins familiaux et aux associations de jardins structurées. En outre en tant qu'organe représentatif au niveau national, elle encourage le partage des informations et du savoir-faire à l'échelle de ces associations.
4. En coopération avec le Ministère compétent (le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche), elle construit un réseau national



la plantation commune de plants de légumes

autour des activités déployées par les jardins familiaux afin de favoriser le partage d'informations et d'idées.

Problèmes auxquels sont confrontées l'Association for Japan Allotment Garden et les fédérations régionales

1. Obtention de fonds.
2. Repérage et formation de bons gestionnaires (dans l'optique de transmettre les responsabilités à la génération montante).
3. Création de relations de confiance avec les partenaires clés (en particulier les agriculteurs propriétaires des terres).

Projets

1. Création du système de Coordinateurs de jardins familiaux

La quasi-totalité des jardins familiaux au Japon sont situés sur des terrains privés (par exemple, les terrains dédiés à l'agriculture, propriété des agriculteurs) et ont de ce fait été développés de manières très différentes et sous des formes variées. La responsabilité de la gestion quotidienne des jardins familiaux incombe aux agriculteurs qui ont chacun une

perception personnelle de ces jardins, ce qui entraîne souvent la précarité de leur existence. De plus, les associations d'utilisateurs de jardins ont mis du temps à se développer, ce qui explique que les contacts entre les différents sites de jardins sont plutôt limités. En conséquence, l'échange des bonnes pratiques en matière de création et de gestion de sites réservés aux jardins familiaux est faible et le suivi peu développé.

Cette situation entraîne la nécessité de s'assurer la collaboration de coordinateurs régionaux, capables de proposer des conseils adaptés sur les sites de développement de jardins familiaux et d'aider les utilisateurs désireux de s'organiser et de développer le réseautage de leurs activités. En partenariat avec des fédérations régionales, l'Association for Japan Allotment Garden a formé des Coordinateurs de jardins familiaux capables d'assumer ce rôle au niveau régional. Les Coordinateurs sont chargés de mieux faire connaître les avantages des jardins familiaux auprès du grand public et de permettre aux différents sites de travailler en réseau. Pour accomplir leur mission, ils doivent disposer de connaissances approfondies des jardins familiaux et du savoir-faire nécessaire.

L'Association for Japan Allotment Gar-

den délivre la certification de « Coordinateurs de jardins familiaux » à toute personne ayant fait la preuve, à la suite d'un examen approfondi, qu'elle dispose d'une connaissance approfondie des problèmes liés aux jardins familiaux. L'Association propose plusieurs sessions de formation par an à ses Coordinateurs afin de renforcer leurs compétences et contrôle le travail des Coordinateurs en s'appuyant sur des rapports circonstanciés de leurs activités.

L'Association a lancé ce programme de certification au cours de l'année 2007. A ce jour, elle a certifié 38 coordinateurs issus de neuf préfectures japonaises (Hokkaido, Miyagi, Saitama, Chiba, Yamanashi, Shizuoka, Osaka, Ehime et Nagasaki) et continue de soutenir ces coordinateurs dans leurs tâches.

2. Nous sponsorisons des forums et d'autres activités destinées à stimuler la prise de conscience des problèmes liés à l'alimentation et à l'environnement. En règle générale, le degré de compréhension et de préoccupation des Japonais pour les problèmes liés à la nourriture et à l'agriculture est insuffisant ; c'est la raison pour laquelle le taux d'autosuffisance alimentaire est aussi bas au Japon. En outre, trop peu d'attention a été accordée à la manière de préserver des espaces verts au sein des villes. Ces espaces pourraient toutefois s'avérer très utiles dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Pour remédier à cette situation, nous devons promouvoir la conscientisation du public aux problèmes d'approvisionnement en nourriture (nécessité d'augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire) et de l'importance des mesures requises pour agir sur le réchauffement climatique et préserver la biodiversité. Afin d'atteindre ces objectifs l'Association organise des forums sur ces différents thèmes dans les zones urbaines de l'ensemble du pays. Elle dispense également des cours pratiques de jardinage aux parents et aux enfants, et encourage les jardins familiaux à tous



Jardin familial Hiraoka-rakumouen en été à Shizuoko

égards.

En 2007, l'Association a organisé un forum à l'occasion de l'entrée en vigueur de son Allotment Gardens Charter et en 2009, un petit colloque à Tokyo sur le thème « Pourquoi les jardins familiaux sont-ils indispensables dans nos villes ? ». En 2011, nous poursuivrons notre action de développement de réseaux de jardins familiaux en partenariat avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

3. Dans le cadre du développement de jardins familiaux l'Association travaillera en partenariat avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche afin d'œuvrer à la réduction de la précarité de ces jardins. Jusqu'à présent, le gouvernement central, les autorités locales et les divers Comités sur l'agriculture se sont attachés à limiter au maximum la période de location d'un jardin familial. De ce fait les utilisateurs ne pouvaient pas s'organiser

de manière efficace. En conséquence, les échanges relatifs aux bonnes pratiques de gestion des sites sont restés très limités et les techniques de culture et d'amélioration des sols ont fait l'objet de trop peu d'attention. Les mauvaises habitudes de culture des utilisateurs ont donc fini par entraîner une dévaluation des terres agricoles. L'Association s'attache à résoudre ces problèmes et à pérenniser l'existence des jardins familiaux en promouvant les bonnes pratiques de culture et en développant la connaissance des bonnes pratiques dans tous les domaines liés à ces jardins. Notre objectif tend à développer des jardins qui pourraient être occupés pendant de plus longues périodes par un même utilisateur, favorisant ainsi la rotation des cultures et l'amélioration des sols ainsi que le partage des bonnes pratiques de culture. Afin de promouvoir la diffusion des bonnes pratiques, nous soutenons la création d'associations locales de jardins familiaux et nous les encourageons à travailler

ensemble et à partager leurs informations. A compter de cette année, nous travaillerons en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche afin d'atteindre ces objectifs et nous continuerons d'œuvrer à la pérennisation des jardins familiaux.

A Réunions nationales

a) Allemagne

- La fédération allemande des jardins familiaux (BDG) organise sept séminaires à trois jours chacun avec environ 50 participants venant de toutes les fédérations nationales affiliées sur les thèmes suivants:

Question juridiques: - Impôts

- Obligations statutaires des associations

Questions pratiques de jardinage: - Multiplication des plantes par le jardinier lui-même.

- La ressource eau dans le jardin familial

Société et questions sociales: Projets choisis parmi les projets publiés dans la nouvelle brochure

Relations publiques: Les jardins familiaux ont besoin de publicité et d'un soutien externe

- 19 juin 2011: Journée du Jardin à Coblenze: manifestation centrale au cours de l'exposition horticole fédérale
- Participation au congrès: «L'avenir du jardin».
- 1 - 4 septembre 2011: 26ième assemblée générale à Heidelberg

b) Angleterre

Formation pour les présidents, secrétaires et trésoriers des associations affiliées

c) Autriche

- Cours de formation pour les conseillers techniques
- Cours de formation pour obtenir le certificat d'aptitude (en matière de pesticides)

d) Finlande

8 octobre 2011: Rencontre des présidents des associations membres à Hameenlinna

e) France

- Organisation d'un cycle de réunions de formation pour les dirigeants associatifs adhérents
- Participation à un cycle de réunions régionales du Ministère de l'Ecologie autour du thème: «Réduire l'usage des pesticides en zones non agricoles».
- Participation à la mise en place d'un réseau international sur l'urbanisme et la nature: Le Réseau de recherche scientifique et de réflexion citoyenne «Développement urbain durable: Le rapport entre l'urbain et la nature» et la Fédération nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) conviennent de collaborer dans les domaines de la recherche et de la formation.
De 2010 à 2012, cette collaboration portera sur:
 - 1) l'échange d'expériences sur les formes d'organisation et sur l'évolution des jardins collectifs en France, en Russie et au Brésil
 - 2) l'étude des représentations culturelles du sol par les jardiniers, l'élaboration de matériaux pédagogiques sur la connaissance des sols et les pratiques à promouvoir»
 - 3) Présentation d'un programme de recherche européen

f) Suisse

- 11 février 2011: 6ième congrès nature à Bâle
- 21 mai 2011: 46ième assemblée générale à Wädenswill (Zurich)
- 21 août 2011: Journée du Jardin

B Documentation

a) Allemagne

- Brochure: Brochure concernant les résultats du 22ième concours fédéral: «Jardins dans l'aménagement des villes» 2010
- Tip de la semaine pour le jardinage par dpa
- Tip du mois pour le jardinage sur Internet
- Bulletin d'information mensuel
- Revues «Der Fachberater» no- 1 - 4/2010
- «Grüne Schriftenreihe» no. 206 à 212 en forme d'une CD

b) Angleterre

- Etude: Quelle est la valeur de votre parcelle de jardin?
- Feuilles d'information sur le jardinage

c) Autriche

Documents de cours pour la formation des conseils techniques diplômés
Documents de cours pour obtenir le certificat d'aptitude (en matière de pesticides)

d) Belgique

- Les coins de terre et les jardins familiaux en Belgique
- Document: Définition des besoins en jardins familiaux dans un nombre restreint de petites communes flamandes
- Guide pour les communes flamandes concernant l'aménagement de jardins familiaux
- Relevé des points forts et des points faibles des ensembles de jardins familiaux existants en Flandres

e) Pays-Bas

Les jardins familiaux et la santé: Etude comparative parmi les jardiniers associés et leurs voisins n'ayant pas de jardin familial par Alterra Wageningen

f) Suisse

- Feuille d'information 2010: Prévention des accidents au jardin
- Réimpression de la brochure: Une culture respectueuse de la nature dans les jardins familiaux
- En préparation: Feuille d'information 2011: Abeilles et abeilles sauvages

C Informations utiles

a) Allemagne

- Suite à un travail d'information continu de la presse, les présentations à la radio et à la télé ont changé positivement. Intérêt accru
- Constitution par la fédération allemande d'une collection de projets: «Pour un avenir meilleur - projets dans des jardins familiaux» - Publication au mois de février 2011
- La demande par des familles avec enfants pour obtenir un jardin familial a augmenté

b) Belgique:

Adoption par la fédération flamande d'un plan stratégique pour la période 2011 à 2015

c) Finlande

Participation à la plus grande foire horticole finlandaise organisée du 7 au 10 avril 2011 à Helsinki

d) Suisse

- Suite à l'initiative des associations de Bâle votation populaire sur les nouvelles directives d'aménagement urbain
- Votation populaire à Berne concernant la disparition d'un ensemble de jardins familiaux
- Zurich: combat contre la clôture de 120 jardins; des discussions pour obtenir des terrains de remplacement sont en cours



Contenu Trait d'Union 47

- 32** Conseil de l'Europe: Santé et environnement
- Organisations intergouvernementales - Des partenariats existent
- 35** Conseil de l'Europe: L'habitat rural vernaculaire, un patrimoine dans notre paysage
- Le patrimoine rural vernaculaire : du passé vers le futur
- 38** Conseil de l'Europe: Paysage et coopération transfrontalière
- Les paysages transfrontaliers – un défi à multiples approches et parfois contradictoire

Organisations intergouvernementales – Des partenariats existent

Wilfried Kreisel,

Directeur exécutif de l'organisation mondiale de la santé

Le Sommet de la Terre (Rio de Janeiro) 1992) a préconisé une nouvelle approche de l'aménagement local, national et international dans la perspective du développement durable. En adoptant les principes de la Déclaration de Rio et d'Action 21, les dirigeants mondiaux ont reconnu la place centrale de l'être humain et la nécessité d'investir dans la santé et l'environnement pour permettre un développement durable.

De fait, si l'on considère que la santé n'est pas uniquement l'absence de maladie, mais aussi l'objectif central du développement durable, la protection de l'environnement et la protection de la santé vont nécessairement de pair. Le développement ne devient réalité que si le développement économique ne compromet ni l'objectif d'intégrité écologique ni la protection de la santé humaine. Bien que les politiciens et les responsables nationaux de l'aménagement considèrent depuis longtemps l'amélioration de la santé et de l'environnement comme un impératif social, le coût économique de la protection et de la promotion de la santé et de l'environnement était perçu comme supérieur aux avantages que l'on en retirait en matière de santé et d'environnement, ce qui freinait souvent l'application de mesures énergiques.

Enjeux et actions

Toutefois, depuis le Sommet de Rio, le souci de la santé et de la qualité de l'environnement s'est généralisé, comme en témoigne le processus qui débouche sur la Conférence de Londres. De plus, l'élaboration de Plans d'action nationaux en faveur de l'environnement et de la santé est une preuve manifeste de la volonté politique de donner plus de poids aux préoccupations relatives à la santé et à l'environnement dans la perspective d'un développement durable.

Les organisations intergouvernementales participent de plus en plus à la coopération internationale pour un environnement sain. Ces dernières années, le siège de l'OMS et ses bureaux régionaux ont consenti un effort d'envergure pour aider les pays à élaborer des programmes d'action nationaux en matière de santé et d'environnement et à intégrer les préoccupations sanitaires et environnementales dans ces programmes nationaux.

On assiste en outre à des évolutions importantes dans les programmes locaux de développement durable où la santé occupe une place croissante. Depuis le Sommet de Rio, par exemple, les progrès accomplis dans le sens du développement durable

apparaissent nettement à travers le lancement de nombreuses initiatives locales dans le cadre d'Action 21, non seulement dans les grandes villes mais aussi dans les villages et même des îles, qui ont élaboré et mis en œuvre leurs propres plans d'action, dont bon nombre comportent des objectifs et des activités directement ou indirectement liés à la santé.

De nombreuses organisations intergouvernementales jouent un rôle actif dans le domaine de la santé et de l'environnement en aidant les pays à planifier un développement durable et à mettre en œuvre Action 21.

Exemples de coopération

Plusieurs accords institutionnels et initiatives inter-organisations facilitent l'approche intersectorielle des questions de santé, d'environnement et de développement. En voici quelques exemples :

Eau

Le Partenariat mondial pour l'eau – qui s'occupe de la gestion intégrée des ressources en eau – et le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement – qui a pour mission d'accélérer la mise en place de services assurant de manière durable l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion

des déchets – réunissent tous les acteurs principaux dans le domaine de l'eau, pour former une alliance de spécialistes traitant les grandes questions concernant l'eau, d'une importance cruciale pour la survie de l'humanité.

Dans le cadre de ces actions mondiales pour l'eau, l'OMS et le PNUE unissent leurs efforts depuis de nombreuses années pour surveiller et évaluer, par exemple, la qualité de l'eau des lacs et des rivières, au sein du Système mondial de surveillance continue de l'environnement du PNUE.

L'OMS, la FAO et le PNUE, rejoints par la suite par le CNUEH (1) s'attachent ensemble à combattre les maladies à transmission vectorielle pouvant résulter des projets de développement des ressources hydriques. L'adaptation des politiques du développement, l'évaluation de l'incidence sur la santé, la recherche sur le terrain pour classer les facteurs de risques spécifiques liées au développement des ressources en eau et pour tester l'efficacité des interventions de gestion de l'environnement, sont autant d'aspects importants de cette action inter-organisations soutenue par les experts du Groupe mixte sur l'aménagement de l'environnement pour la lutte antivectorielle.

Substances chimiques

Le Programme international sur la sécurité des substances chimiques, initiative conjointe de l'OMS, du BIT et du PNUE, procède, entre autres, à l'évaluation des risques d'une gamme étendue de produits chimiques toxiques, parmi lesquels les polluants organiques persistants (POP) et les substances provoquant une perturbation des fonctions endocriniennes.

Les activités du Programme inter-organisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (OICM) contribuent également à améliorer la sécurité chimique. Il s'agit d'un accord de coopération conclu en 1995 entre le PNUE, le BIT

(2), la FAO, l'OMS, l'ONUDI (3), l'UNITAR (4) et l'OCDE en vue de favoriser la coordination des politiques et des activités menées, conjointement ou séparément, par les organisations participantes. Le travail scientifique et technique de l'OICM est effectué dans le cadre des structures existantes des organisations concernées. Les actions menées dans le cadre de cet accord comprennent des programmes de réduction des risques, l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des substances chimiques et l'échange d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques qu'ils présentent. Des accords juridiquement contraignants sont en outre en cours d'élaboration par la voie intergouvernementale et avec l'appui des organismes de l'OICM, notamment le PNUE, la FAO et l'OMS, sur le consentement informé préalable (PIC) et les POP.

Alimentation

La Commission du Codex Alimentarius (créée par la FAO et l'OMS) a élaboré un ensemble impressionnant de normes alimentaires, de directives et autres recommandations en la matière qui fixent entre autres les limites maximales de résidus pour les pesticides, les contaminants et autres risques pour la santé. Bien qu'il ne soit pas contraignant, le travail du Codex est largement accepté car il repose sur une évaluation sérieuse et scientifique des risques. Le Codex est devenu la base de l'harmonisation internationale qui permettra de renforcer la protection des consommateurs contre les risques environnementaux, tout en facilitant le commerce international des produits alimentaires.

Changement climatique

Etant donné le caractère fortement interdisciplinaire de l'étude du rapport entre changements climatiques, environnement et santé humaine, les travaux du Programme d'action pour le climat sont coordonnés par un comité inter-organisations dans lequel sont représentés plus de six organismes et programmes différents, dont l'OMM,

le PNUE, l'UNESCO, l'OMS et le Programme climatologique mondial. Dans le cadre du Programme d'action pour le climat, l'OMS concentre ses efforts sur l'évaluation de l'impact des changements climatiques et les stratégies pour l'action, et notamment les services de lutte contre les maladies en vue de réduire la vulnérabilité.

Faisant suite à la Conférence Habitat II, tenue à Istanbul en 1996, les efforts du CNUEH ont abouti à la création d'un Forum urbain destiné à stimuler un dialogue largement ouvert et à faciliter la coordination des questions hautement intersectorielles liées à la santé et à l'environnement dans les établissements humains. La collaboration entre le PNUE et le CNUEH, qui élaborent ensemble des stratégies urbaines viables du point de vue économique et environnemental, est entrée dans une nouvelle phase en janvier 1996 : ces deux organismes se sont en effet engagés dans un véritable partenariat dans le cadre de la Campagne des villes européennes durables. Cette Campagne, qui vise un aménagement soucieux de la qualité de l'environnement, est rattachée, chaque fois que possible, au Programme mondial de l'OMS « Villes-santé » et au Programme de Communautés modèles du Conseil international pour les initiatives écologiques locales. Tous ces programmes reconnaissent l'importance fondamentale et le rôle central que doivent jouer les collectivités dans l'amélioration de l'environnement urbain en favorisant une meilleure intégration, au niveau local, des aspects environnementaux, sociaux, économiques, sanitaires et d'aménagement du territoire.

Santé publique

Le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et l'OMS, en adhérant au programme « L'école pour la promotion de la santé », reconnaissent l'importance d'investir dans la santé des jeunes générations.

La Commission européenne, par l'intermédiaire de ses diverses Directions

générales, notamment la DG V/F et la DG XXIV, et le Parlement européen, par l'intermédiaire de sa Commission sur l'environnement, la santé publique et la protection des consommateurs, se sont penchés sur un large éventail de questions relatives à la santé et à l'environnement. Des directives et des décisions ont été adoptées pour la protection de la santé et de l'environnement des citoyens européens. Ces textes traitent de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Directive 98/83/CE du Conseil), de l'évaluation et de la gestion de la qualité de l'air ambiant (Directive 96/62/CE du Conseil) et de l'interdiction de la publicité et du parrainage en faveur des produits du tabac (Directive 98/43/CE du Conseil). L'élaboration d'une nouvelle politique de santé publique et des programmes correspondants de l'Union européenne, conséquence de l'extension de son mandat à la santé, offre de grandes possibilités de souligner son attachement à la protection et à la promotion de la santé et de l'environnement humain.

Alors que plusieurs autres organismes, dont le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le BIT, l'IAEA, l'ONUDI et la Banque mondiale, oeuvrent, indivi-

duellement ou dans le cadre d'initiatives inter-organisations en faveur de la santé et de l'environnement, l'OMS est la seule organisation ayant pour mission spécifique la protection et la promotion de la santé. Son travail scientifique, technique et normatif, notamment l'élaboration d'une large gamme de directives et de critères concernant les milieux et les agents de l'environnement, ainsi que sa collaboration technique avec les différents pays et avec de nombreuses organisations, permettent la mise en place progressive des conditions d'un environnement sain.

- 1) Centre des Nations Unies pour les établissements humains
- 2) Bureau international de travail
- 3) Organisations des Nations Unies pour le développement industriel
- 4) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

**Article publié dans la revue
Naturopa no. 90/1999**



L'augmentation de la taille des parcelles nécessite d'immenses mouvements de terre

Le patrimoine rural vernaculaire: du passé vers le futur

Franco Sangiorgi, professeur

Qu'est-ce que le patrimoine en zone rurale? Des éléments d'architecture et de paysage tels qu'habitations et unités de production (étables, porcheries, silos ou granges), qui sont nés et ont évolué au fil du temps jusqu'à ce que la mécanisation, fruit du développement industriel, n'altère de façon irréversible les relations entre les hommes et leur terre et ne fasse diminuer les besoins en main-d'oeuvre. Les localités rurales traditionnelles sont la meilleure synthèse de l'aptitude des hommes à modifier l'environnement à leur avan-

tage le plus rationnellement possible; c'est de la structure de l'agriculture que naissent les éléments caractéristiques du paysage.

Divers facteurs déterminent la forme des bâtiments : limites imposées par les ressources locales, productivité de la ferme elle-même et constructions exigées par le système de cultures. L'agencement dépend de considérations environnementales et sociales, dont le souci de sécurité.

Les matériaux, formes et volumes récurrents, toujours liés aux conditions locales, définissent des styles d'architecture spécifiques qui deviennent représentatifs du lieu.

S'agissant du climat, la structure cherche à tirer le meilleur parti possible des conditions atmosphériques locales ; par exemple, les façades orientées au sud sont grandes, avec de larges galeries, tandis que les murs orientés au nord sont plus épais.



Ruine d'une vieille ferme en Arménie

Il n'est pas rare que des fermes construites il y a plus de mille ans aient été rénovées et adaptées au cours des siècles pour répondre à l'évolution des pratiques agricoles; une anomalie, si on les compare à d'autres bâtiments utilitaires dont la durée de vie coïncide avec l'activité qui les a engendrés.

Si la communauté internationale s'intéresse aujourd'hui au patrimoine rural, c'est à cause de son état général de délabrement, dont les causes sont à la fois économiques, sociales et culturelles.

Le système de production, autrefois fondé sur une rotation complexe des cultures, repose maintenant sur une monoculture qui laisse les champs à nu pendant plus de sept mois. Le choix de la monoculture ou d'une rotation simplifiée – tous les deux ans – a rendu inutiles les granges et les étables, et plus personne n'a l'usage des vieux bâtiments de ferme et des demeures conçues pour des dizaines d'habitants. L'Italie compte plus de 5,

5 millions de ces bâtiments ruraux, dont 1,5 million sont aujourd'hui complètement à l'abandon.

Là où, par le passé, les techniques et les matériaux étaient strictement locaux, obéissant à une tradition spécifique, les nouvelles technologies et l'évolution des méthodes de construction ont introduit des styles et des éléments totalement étrangers à l'environnement local. Le neuf l'emporte sur l'ancien et s'impose dans le paysage environnant, avec un très fort impact visuel car il ignore les typologies, les structures et les techniques de construction locales. Le scénario qui en résulte est répétitif : d'immenses hangars préfabriqués dominent les ruines de vieilles fermes historiques. Les nouveaux bâtiments incarnent une architecture née avec l'industrialisation, internationale et sans frontières, qui fait en général peu de cas des caractéristiques locales.

Les bâtiments traditionnels ruraux sont à la fois la cause et la conséquence d'un paysage donné. Le pay-

sage agricole n'a rien d'un paysage naturel : créé par l'homme, il reflète l'évolution des politiques en matière d'agriculture. Afin d'abaisser les coûts de production, on modifie radicalement les limites des champs, bouleversant un paysage qui se fait de plus en plus simplifié.

Les prairies et les marécages sont supprimés ; l'augmentation de la taille des parcelles nécessite d'immenses mouvements de terre. Les haies et les alignements végétaux sont détruits. Les bâtiments ruraux traditionnels sont tout ce qui reste d'un paysage désormais appauvri.

Ainsi, la réhabilitation ne devrait pas porter que sur les bâtiments, mais aussi sur les éléments végétaux, et s'accompagner de l'idée d'une agriculture durable et respectueuse, clairement à l'encontre de l'économie de la démesure qui constitue la tendance actuelle.

Le patrimoine rural englobe bâtiments et paysage, et sa sauvegarde sup-

pose de porter une attention particulière aux changements nécessaires pour valoriser les caractéristiques locales. Cela demande une approche commune (agriculteurs, responsables politiques, etc.) qui est très difficile à mettre en œuvre.

Tout bâtiment rural ayant conservé son identité traditionnelle fait partie d'un patrimoine culturel qui mérite d'être préservé. A l'évidence, il n'est pas question de reconstruire un scénario historique contredisant les modes de production modernes. La richesse et la diversité du paysage traditionnel, préservées grâce aux soins constants des paysans, exigeraient un énorme engagement et un style de vie incompatible avec les tendances sociales actuelles.

La réhabilitation des bâtiments anciens et leur réutilisation à des fins contemporaines passent par une évaluation approfondie des points suivants :

- le potentiel réel de réutilisation des structures dans le nouveau contexte agricole. Les solutions proposées doivent découler d'une étude attentive de l'organisation de l'exploitation, de sa production et de ses débouchés ;
- la gestion des biens, qui devrait garantir des normes d'entretien satisfaisantes après la réhabilitation.

L'entretien nécessaire dépend de l'usage qui est fait du bâtiment : une série de fonctions compatibles avec le fonctionnement de l'exploitation devraient être identifiées afin de rendre la réhabilitation viable. Une liste des priorités devrait être définie, commen-

çant par les fonctions les plus simples (abriter des machines et des équipements) pour aller vers les plus complexes : stockage des produits agricoles, habitation, ferme pédagogique, gîte rural, etc.

Tous les projets de réhabilitation reconnaissent la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire visant à mettre en valeur les constructions rurales existantes et à encourager leur rénovation à travers des soutiens financiers et/ou des allègements fiscaux appropriés.

Il est donc nécessaire de :

- mener une analyse détaillée de l'état des bâtiments ruraux dans une même zone, pour pouvoir mettre au point des directives cohérentes concernant leur réhabilitation ;
- identifier les critères qui ont déterminé le choix des sites à l'époque de la construction des bâtiments ;
- classer les bâtiments existants selon leurs caractéristiques historiques, afin de définir l'impact admissible en cas de réhabilitation ;
- concevoir des méthodes de réhabilitation tenant compte des usages locaux, pour garantir la bonne qualité des travaux de rénovation et leur acceptation de la part de la population locale ;
- donner des orientations pour réduire au maximum l'impact des différents réseaux d'alimentation sur les bâtiments traditionnels ;
- décider des interventions nécessaires pour améliorer le micropaysage autour du bâtiment ;
- mettre en place, pour chaque zone géographique, un inventaire des matériaux de construction néces-

saires et disponibles et fournir des explications sur leur mode d'utilisation ;

- encourager des initiatives de sensibilisation et de formation professionnelle à l'attention des ouvriers ;
- sensibiliser les professionnels et le grand public à la richesse et à la spécificité de ce patrimoine et à son importance dans la définition de notre identité culturelle ;
- introduire la notion de réhabilitation des bâtiments ruraux traditionnels, micropaysage compris, dans les programmes d'enseignement secondaire et supérieur.

Les bâtiments ruraux sont indéniablement des témoins directs de l'activité humaine en un lieu donné et si nous les laissons dépérir, c'est une partie de notre passé que nous perdrons pour toujours. Le paysage, l'environnement, la terre et ses habitants sont les éléments d'une seule et même unité et ce patrimoine devrait être conservé non seulement en souvenir du passé, mais aussi comme source de développement futur.

Le problème du délabrement du patrimoine rural est commun à tous les pays, tout comme l'évolution et la spécialisation de la production agricole. Il se pose avec encore plus d'acuité lorsque les terres ne sont pas assez productives. Tout projet de réhabilitation passe par une interrogation sur son environnement : rénovation isolée, ou liée à des pratiques agricoles qui inscrivent le bâtiment dans un contexte et dans le paysage.

Article publié dans la revue Futuropa no. 1/2008



Est-ce que les paysages sont différents d'un côté de l'autre de la frontière d'un Etat ...?

Les paysages transfrontaliers – un défi à multiples approches et parfois contradictoire

Andreas Stalder,
Vice-Président du CDPATEP

Les paysages transfrontaliers – une approche contradictoire ?

Dans son article 9 la Convention européenne du paysage (Convention de Florence, 20 octobre 2000) engage les Parties à coopérer de façon transfrontalière au niveau local et régional et à mettre en œuvre des projets communs pour la mise en valeur du paysage. Que cela veut-il dire concrètement ? Au premier abord cette dis-

position semble se contredire. Elle ne peut en effet être comprise et avoir de l'effet que si elle est lue et comprise avec l'esprit de la convention et des autres dispositions. Comme nous allons le voir, une grande sensibilité politique est nécessaire pour la compréhension et la mise en pratique de cette disposition.

Comme point de départ central il y a

le respect du principe de subsidiarité et les principes constitutionnels étatiques, c'est-à-dire l'organisation de l'Etat respectif et la répartition des compétences (Art. 4) : en règle générale les relations envers d'autres Etats sont du ressort du plus haut niveau étatique, mais il y a des exceptions plus ou moins larges dans plusieurs pays.

D'autre part, la notion de paysage qui est à la base de la Convention, exige la collaboration des collectivités régionales, des acteurs et de la population, afin d'identifier les paysages, de les caractériser, de formuler des objectifs de protection et de développement et bien évidemment de développer des projets communs et transfrontaliers en relation avec le paysage. Le défi de l'esprit de participation consiste à tenir compte des besoins des populations régionales compte tenu de sa mobilité croissante et de leur éloignement de leur terroir sans pourtant créer un étalement paysager homogène. Concrètement cela veut dire que la participation ne peut se faire sans être guidée par des experts (régionaux), mais également par des spécialistes ayant une compréhension du paysage vaste.

La divergence exposée ci-dessus ne doit en aucun cas être une barrière pour l'encouragement de paysages transfrontaliers et de projets paysagers. Par contre elle exige la sensibilisation du public et des acteurs en ce qui concerne les principes de l'approche au paysage ainsi que pour les valeurs paysagères régionales et locales – seulement de cette manière ces valeurs spécifiques pourront ensuite servir pour s'identifier avec le paysage et le mettre en valeur et devenir une proposition unique de vente. De la créativité pour trouver des solutions de même qu'une bonne collaboration, si possible non bureaucratique, sont requises entre les différents niveaux intra-étatiques (collaboration verticale) et les instances officielles de tous les niveaux entre les Etats concernés (collaboration horizontale). Les projets paysagers concrets ne voient souvent pas le jour grâce à une politique paysagère spécifique, mais naissent comme sous-produit d'une politique sectorielle pertinente pour le paysage («drivers») ou sont déclenchés par des conflits spatiaux concrets. La collaboration multisectorielle à l'intérieur d'un Etat, mais aussi entre les différents Etats engagés est

de mise. Seulement de cette manière ce n'est pas un « paysage résiduel » aléatoire, mais un vrai projet de développement paysager qui naît, basé sur des fondements et des objectifs clairs et compréhensibles.

Les paysages transfrontaliers – une multitude d'approches

Les paysages transfrontaliers nous donnent aussi la possibilité de nous rendre compte de la multitude d'espaces naturels, de cultures, de mentalités, de développements historiques en Europe ainsi que du développement paysager qui en résultent. Causes et conséquences, point de départ et développements – souvent ils ne s'expliquent pas, souvent ils sont même interchangeables. Ils nous font remarquer que tout peut être vu et expliqué de différents points de vue, mais également utilisé pour différents buts. A elle seule l'interprétation du terme de paysage transfrontalier est variée et souvent ambiguë :

- Que sont les frontières ? Les frontières territoriales ? Topographiques, climatiques, culturelles, linguistiques, religieuses, ethniques, géologiques, mentales ?
- Est-ce que les paysages sont différents d'un côté de l'autre de la frontière d'un Etat parce qu'ils se sont développés différemment ou est-ce qu'une frontière se trouve ici parce que les conditions naturelles ont façonné des paysages différents et que d'autres peuples, d'autres personnes les ont utilisés et développés différemment ?
- Est-ce que les paysages sont façonnés par les territoires marqués et délimités par l'homme ou les paysages sont-ils le résultat de relations et de dépendances fonctionnelles ?
- Est-ce qu'un fleuve est l'artère, une montagne la colonne vertébrale d'un paysage ou est-ce que les rivières et les montagnes séparent

différents paysages ? Est-ce que la frontière d'un Etat délimitée par la rivière ou la montagne est naturelle ou artificielle ?

- Certains paysages forcent l'homme à dépasser des limites, d'autres le laissent butter contre leurs limites.
- Si les paysages perdent de plus en plus leur caractère, et donc leur identité, alors leurs frontières s'estompent et se perdent aussi – s'agit-il dans ce cas là encore de paysages ?
- Les paysages virtuels ont n'importe quel nombre d'acteurs, ils peuvent être partout, ils n'ont pas de début, pas de fin : ils n'ont pas non plus de frontières – s'agit-il encore de frontières ?
- Comment se présente l'avenir des paysages ?

J'espère qu'avec cette « expérience limite paysagère » on puisse encourager une compréhension nouvelle, créer des ponts, développer des nouveautés ensemble. Donnons une nouvelle signification aux frontières paysagères, pour que nous puissions continuer à trouver des paysages diversifiés en Europe !

Article publié dans la revue Futuropa no. 2/2010

ADRESSES

Allemagne	Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.	Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN	Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax.0049/30-30 20 71 39 émail: bdg@kleingarten-bund.de Internet: kleingarten-bund.de
Autriche	Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs	Getreidemarkt 11/10 A- 1060 WIEN	Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail: zvwien@kleingaertner.at Internet. www.kleingaertner.at
Belgique	National Verbond van Volkstuinen vzw/Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer - Jardins Populaires	c/o Serge Dockier rue des Crênées 49 B-4210 Oteppe	Tél. 0032/498 373 907 émail: serge.dockier@yahoo.fr
Danemark	Kolonihaveforbundet for Danmark	Frederikssundsvej 304 A DK - 2700 BRONSHOJ	Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail: info@kolonihave.dk Internet: www.kolonihave.dk
Finlande	Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry	Pengerkatu 9 B 39 SF - 00530 HELSINKI	Tél. 00358/ 9-763 155 Fax. 00358/ 9-763 125 émail: sgarden@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet:www.siirtolapuutarhaliitto.fi
France	Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs	12, rue Félix Faure F - 75015 PARIS	Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail: j.clement@jardins-familiaux.asso.fr
Grande-Bretagne	The National Society of Allotment and Leisure Gardeners Ltd.	O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northants NN17 5JE	Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/1536 264 509 émail: natsoc@nsalg.org.uk Internet: www.nsalg.org.uk
Luxembourg	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	97, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg	Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/40 97 98 émail: liguectf@pt.lu Internet: www.ctf.lu
Norvège	Norsk Kolonihageforbund	Torggata 10 N - 0181 OSLO	Tél. 0047/22-11 00 90 Fax. 0047/22-11 00 91 émail: forbundet@kolonihager.no
Pays-Bas	Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigingen in Nederland	Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT	Tél. 0031/ 30 670 1331 Fax. 0031/ 30 670 0525 émail: info.avvn.nl Internet: www.avvn.nl
Pologne	Polski Związek Działkowców	Ul. Towarowa 7a PL - 00839 WARSZAWA	Tél. 0048/ 22- 6 54 62 32 Fax. 0048 /22-6 20 61 12 émail: prezespzd@pzd.pl Internet: www.dzialkowiec.com.pl
Suède	Koloniträdgårdsförbundet	Asögatan 149 S - 116 32 STOCKHOLM	Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail: leif.thorin@koloni.org Internet: www.koloni.org
Suisse	Schweizer Familiengärtnerverband	Sekretariat: z. H. von Walter SCHAFFNER Sturzeneggstr. 23 CH - 9015 ST.GALLEN	Tél. 0041/ 71-311 27 19 Fax. 0041/71 - 310 14 53 émail: waschaffner@bluewin.ch
Slovaquie	Slovenský Zväz Záhradkárov Republikový Výbor	Havlickova 34 SK - 817 02 BRATISLAVA	Tél. 00421/ 2-20 70 71 76 Fax. 00421/2-20 70 71 77 émail: info@szz.eu.sk

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux association sans but lucratif



Adresse: 20, rue de Bragance, L - 1255 Luxembourg

site Internet de l'Office : www.jardins-familiaux.org

COMITE EXECUTIF: Preben JACOBSEN (DK) Président de l'Office
Wilhelm WOHATSCHKE (A); président du comité exécutif

Achim FRIEDRICH(D) ; Hervé BONNAVAUD (F) ; Lars OSCARSON (S) ; membres ; Jean KIEFFER (L) trésorier
Malou WEIRICH (L) secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE : Walter SCHAFFNER (CH), Chris ZIJDEVELD (NL)

ASSEMBLEE GENERALE: Les fédérations de l'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de la Grande-Bretagne, de Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Pologne, de Slovaquie, de Suède, de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. et paraît deux fois par an.

Rédaction: Malou WEIRICH, Office International

Distribution: par E-Mail de l'Office International

Conception et réalisation: Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP: Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Source de photos : les fédérations allemande, danoise, française, japonaise, luxembourgeoise, néerlandaise et l'Office International,

Date: 2011